

# **PROCES – VERBAL**

**de la séance du Conseil Communal de Renens  
du jeudi 5 mars 2009  
à la Salle de spectacles**

**7ème séance 2008-2009**



**Présidence de M. Jean-Pierre Leyvraz, Président**

Conseil communal – 7<sup>me</sup> séance – 5 mars 2009

**Le Président** salue la Municipalité, le Conseil communal, les employés qui travaillent pour le Conseil, la presse et le public, et déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article 65 du règlement du Conseil, il prie Mme la Secrétaire de procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 65 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s: 11 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM.:

Abderhalden Matthias	Barraudy Pascal
Berthoud Jacques	Clerc Ulloa Karine
Dinc Hassan	Freymond Nicolas
Reymond Catheline	Rouyet Line
Ruschetta Pascal	Scala Michele
Wicht Catherine	

Absents: 3 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM.:

Martinelli Gildo	Romano Gerarda
Von Gunten André	

Un conseiller se fera assermenter.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**1. Adoption de l'ordre du jour.**

Au point 16, "motions, postulats, interpellations" le Bureau a reçu les objets suivants:

- Interpellation de M. Jean-Pierre Rouyet, intitulée: "Maintien des emplois pour les employé-e-s de TVRL".
- Résolution de M. Jean-Pierre Rouyet sur ce sujet.
- Interpellation de Mme Bastienne Joerchel Anhorn: "avenir de la Place du Censuy".
- Interpellation de Mme Verena Berseth sur le giratoire du Censuy.
- Interpellation de M. Pascal Waeber sur le chauffage à distance à Renens.
- Interpellation de Mme Irène Frei concernant l'attribution du passeport suisse.

**Le Président** ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour est adopté:

### Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2009.
3. Assermentation.
4. Election d'un membre au Conseil de l'Association intercommunale pour la création et l'exploitation d'un collège secondaire.
5. Modifications dans la composition des commissions permanentes.
6. Communications de la Présidence.
7. Communications de la Municipalité.
  - Politique culturelle de la Ville de Renens - Discussion générale.
  - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Olivier Barraud et consorts au sujet du soutien aux personnes en réinsertion professionnelle.
8. Communications éventuelles de la Commission des finances.
9. Communications éventuelles de la CARIC.
10. Communications éventuelles de la CUAT.
11. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux.
12. **Préavis No 67-2008** - Site scolaire du Léman - Installation de casiers-vestiaires dans les deux bâtiments scolaires - Remplacement partiel du mobilier, création d'armoires de rangement et changement de l'ensemble des tableaux d'enseignement dans le bâtiment existant.  
Rapport complémentaire. M Jean-Pierre Rouyet, président-rapporteur.
13. **Préavis No 68-2008** - Remplacement du camion du Secteur Environnement-Maintenance.  
M. Laurent Desarzens, président-rapporteur.
14. **Préavis No 69-2008** - Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Mady Keita intitulé : "Cri d'alarme pour les jeunes de 18 ans et plus".  
Mme Rosana Joliat, présidente-rapporteuse.
15. **Préavis No 70-2008** - Création de jardins familiaux au Sud des voies CFF.  
M. Ali Korkmaz, président-rapporteur.
16. **Préavis No 71-2009** - Rénovation urbaine du secteur de la gare - Crédit d'étude pour la phase d'avant-projet.  
Dépôt du préavis-discussion préalable.
17. Motions, postulats, interpellations.
18. Propositions individuelles et divers.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2009.**

Le **Président** ouvre la discussion sur le procès-verbal, qui n'est pas utilisée. Il est adopté à l'unanimité.

## **3. Assermentation.**

Suite à la démission de M. Vincent Keller, son siège a été attribué au premier "viennent-ensuite" de la liste Fourmi rouge, M. Faustino de la Fuente. M. De la Fuente est assermenté selon le règlement et l'usage.

## **4. Election d'un membre au Conseil de l'Association intercommunale pour la création et l'exploitation d'un collège secondaire (AIC).**

Toujours suite à la démission de M. Vincent Keller, il y a un siège vacant à l'AIC. Un seul candidat est proposé. Il s'agit de M. Jean-Pierre Glaus, Fourmi rouge, qui est élu.

## **5. Modification(s) éventuelle(s) dans la composition de commissions permanentes.**

Aux finances, M. Vincent Keller a été remplacé par Mme Rose-Marie Matti.

## **6. Communications de la Présidence.**

**Première communication:** Résultat des dernières votations:

Libre circulation		Loi sur les impôts communaux		Loi sur les impôts directs cantonaux	
Oui	2'272	Oui	1'940	Oui	2'304
Non	1'330	Non	1'651	Non	1'183
participation	48%	Participation	46,85%	participation	46,89%

**Deuxième communication:** Le président lit une lettre d'adieu de M. Depallens:

***"Au Conseil communal de Renens dans sa séance ordinaire du 5 mars 2009***

*Monsieur le président du conseil communal,  
Mesdames et messieurs les conseillers communaux,  
Mesdames et messieurs les municipaux,*

*Vous avez appris par divers canaux médiatiques ou officiels ma démission de la municipalité à fin janvier, juste après le dernier conseil communal du 22 janvier. Je tenais à y participer par respect pour les membres de votre assemblée et votre engagement au service de la population renanaise et de la région de l'ouest lausannois.*

*Pour faire court, je me suis vu dans l'obligation de présenter ma démission du fait de dysfonctionnements sérieux et de difficultés hiérarchiques multiples m'empêchant de fournir dans mon dicastère des prestations à la hauteur des légitimes attentes de la population.*

*J'avoue ne pas y voir très clair pour l'instant, mais je poursuivrai, dans la ville qui m'est chère, toute collaboration ou initiative utiles à favoriser une meilleure cohésion sociale.*

*Je salue au passage la qualité des débats auxquels j'ai eu l'honneur d'assister dans cette assemblée, le juste souci qui s'y manifeste concernant les préoccupations liées à la situation et à l'avenir de notre ville. Prenant ainsi congé de vous avec émotion et regret, je vous souhaite de nouveaux succès dans la conduite des affaires publiques à Renens ».*

*Renens, le 21 février 2009*

*Jacques Depallens*

**Troisième communication:** Le premier tour des élections complémentaires à la Municipalité est le dimanche 29 mars. Le deuxième tour éventuel le dimanche 17 mai. Les convocations pour le bureau électoral ont été envoyées.

Quatre listes ont été déposées. Il a été procédé au tirage au sort de l'ordre dans lequel elles figurent dans le fascicule de vote:

N° 1 Liste socialiste, avec M. Daniel Rohrbach

N° 2 Liste Fourmi rouge, avec M. Jean-Pierre Rouyet

N°3 Liste UDC, avec M. Jérôme Tendon

N°4 Liste RCDR, avec M. Jean-Marc Dupuis.

Le jeudi 12 mars, à 20 heures, à la Colonie Libre Italienne (Av. Temple 9) il y aura une présentation des candidats suivie d'une discussion.

**Quatrième communication:** Mme Rosana Joliat, Vice-présidente, communique: "En date du 9 février dernier, le bureau du Conseil communal a appris le décès de Madame Alice Leyvraz-Bolliger, maman de notre président du conseil communal Jean-Pierre Leyvraz, qui s'est éteinte dans sa 90<sup>ème</sup> année.

Afin d'exprimer nos sincères condoléances à Monsieur le Président, j'invite tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et le public présent à bien vouloir se lever, afin de respecter quelques instants de silence."

**Le Président** ouvre la discussion sur les communications de la présidence. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **7. Communications de la Municipalité.**

**Le Président** demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

**Mme Marianne Huguenin, Syndique,** apporte les salutations de la Municipalité et annonce une réponse orale au vœu de Mme Haas Torriani demandant à la Municipalité d'informer la population sur les avantages de la carte famille des CFF. Il existe de multiples offres CFF permettant aux familles et aux jeunes de bénéficier de réductions

spécifiques, parmi celles-ci, deux cartes permettent aux jeunes de moins de 16 ans de voyager gratuitement accompagnés de leurs parents (carte junior, 20 francs par enfant pour une année) ou de leurs grands-parents (carte petits-enfants, 60 francs pour une année). Ces cartes sont en vente aux guichets CFF. Une information est d'ores et déjà donnée aux personnes qui viennent au greffe retirer une carte journalière. Il est prévu de renforcer cette information et de distribuer la brochure des CFF présentant ces offres. Une information sera publiée dans le Carrefour-Info du mois de mars, ainsi que sur le site internet de la commune. Le Greffe prépare une information à des associations ciblées, telles que le CRA. Mme Huguenin annonce deux communications de Mme Maystre.

**Mme Tinetta Maystre, Municipale**, au sujet du quartier des entrepôts, situé juste de l'autre côté des voies de chemin de fer: "Les CFF, propriétaires du site des entrepôts, envisagent la revalorisation de ce secteur. Cette restructuration d'un site partiellement en friche, situé à un jet de pierre de la gare, prend tout son sens à l'aune du Plan Directeur cantonal ou communal. Mais, avant de se lancer dans une démarche de plan de quartier, les CFF ont lancé une procédure de concours par voie de mandats d'études parallèles, afin de trouver le meilleur parti urbanistique pour ce site. Une exposition présentant plans et maquettes des concurrents et du lauréat en particulier, est ouverte au public jusqu'à ce dimanche, dans les locaux administratifs situés juste derrière la gare, à l'Av. d'Epenex 2. La Municipalité a proposé à la Commission d'urbanisme et aménagement du territoire du Conseil, de faire une visite guidée, le 24 mars à 18 h 30. Les conseillers communaux intéressés à accompagner la commission sont bienvenus."

Concernant les zones 30: "La question de l'avancement du dossier des zones 30 a été posé lors du dernier conseil. En lien avec ces questions, quelques informations. Le projet a évolué depuis la législature passée, et le nouveau concept a été présenté en détail lors de la séance de la CUAT du 24 février. La Municipalité organisera une soirée participative publique pour présenter ce projet à la population. Le projet d'extension des zones 30 sera présenté et débattu, puis soumis à une consultation publique d'un mois. Cette phase permettra de tenir compte de l'avis de la population avant de rédiger le préavis d'exécution. Cette soirée publique aura lieu le lundi 27 avril à 19 h 30 à la Grande salle de Renens."

**Le Président** ouvre la discussion sur le rapport de la Municipalité sur la politique culturelle à Renens.

**M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge)**: "C'est avec une grande satisfaction que nous avons pris connaissance de ce document très riche en information et qui montre dans quelle direction notre ville souhaite s'engager dans le domaine de la culture. Cette vision culturelle est la bienvenue et à la hauteur de l'importance de Renens, dans l'Ouest et dans l'agglomération.

L'état des lieux de la culture est d'un grand intérêt. Il permet d'avoir pour la première fois un inventaire complet de l'offre culturelle et récréative, et ceci dans tout le district. Le tableau sera notamment utile aux organisateurs de spectacles et de divertissements.

Dans le tableau « Forces/Faiblesses » de la page 17, nous nous étonnons de voir figurer la « taxe sur les divertissements » dans la colonne des « Faiblesses ». Cette taxe aide à financer notre politique culturelle et n'est pas trop lourde pour la plupart des organisateurs de spectacles payants. Nous pensons qu'une contribution de tous les spectateurs, y compris ceux qui viennent de l'extérieur de notre commune, est juste.

La dernière partie du document, intitulée « Perspectives », permet d'y voir clair sur l'avenir à court et à moyen terme de plusieurs lieux de culture.

Nous saluons l'aboutissement prochain de l'espace Corso, qui permettra une programmation café-théâtre et jeune public, ainsi qu'un ciné-club. Il est bon de rappeler que, dans l'avant-dernière législature, le Conseil communal avait décidé de sauver le sous-sol du Corso, et que sans cela, il serait comblé et enterré !

Nous nous réjouissons aussi tout spécialement, de l'achat de la Ferme des Tilleuls, près de la Croisée, et de la volonté de la Municipalité de donner à ce lieu une vocation publique. Ce musée « d'un autre genre » deviendra un carrefour des cultures et des rencontres, d'un intérêt pour toute la région.

En ce qui concerne la Maison de la culture / Centre culturel, la proposition de constituer un groupe de travail et de réflexion nous semble très bonne et même indispensable pour définir au mieux ce nouveau lieu. Le terme « Maison des associations » figure en tête du paragraphe, mais pas dans son titre ! Nous le regrettons, tant ce point nous semble devoir rester ouvert, avant même le démarrage du groupe réflexion. Les associations de Renens et environs sont des lieux de vie et de rencontres dans notre collectivité. Elles constituent le lien essentiel entre les individus et le pouvoir public. La stratégie de politique culturelle doit donc prendre compte des besoins des associations en termes d'activité et de lieux de réunions. Pour notre part, nous aimerions que la Maison des Associations avec un grand « A » revienne au premier plan dans cette stratégie."

**Mme Nathalie Kocher** (Les Verts): "C'est avec un grand intérêt plein d'enthousiasme que nous avons pris connaissance du rapport sur la politique culturelle de notre ville, et quel programme alléchant! Nous nous réjouissons de voir aboutir la salle du Corso. Ce site est particulièrement bien choisi, de par son emplacement privilégié. Il participera à la redynamisation du centre. Cet endroit sera un complément idéal à la salle de spectacles et permettra une programmation encore plus étoffée et attractive. Sans nul doute, ce nouvel espace deviendra très rapidement un haut lieu de la culture renanaise. C'est avec impatience que Les Verts attendent le préavis. Nous saluons aussi l'achat de la Ferme des Tilleuls et son beau projet qui y est associé."

**M. Olivier Barraud** (PSR) avait déjà fait part de l'enthousiasme des socialistes à ce sujet. Il souligne la qualité de ce rapport. Il allie une vision et des projets concrets, et c'est ce que la population attend. Il remercie les personnes qui se sont battues il y a plus de dix ans pour sauver le Corso de son ensevelissement, grâce auxquelles il y a aujourd'hui un projet qui va amener un plus à la politique culturelle de Renens. Il manifeste aussi son enthousiasme pour le nouveau projet de la Ferme des Tilleuls, qui va amener un nouveau concept artistique à Renens. Il espère que la notion de populaire va rimer avec politique culturelle accessible, que ce ne sera pas un lieu trop élitiste, mais accessible à l'ensemble des renanais et renanaises qui auront du plaisir à y venir. Il termine par la maison des cultures, au sujet de laquelle les envies et les idées sont multiples, en saluant la décision d'entamer une démarche participative pour faire évoluer ce projet dans le sens de la volonté de la majorité. Le seul point faible de ce rapport concerne la tranche d'âge des 30-45 ans, pour lesquels on pourrait avoir quelques projets, quelque chose d'un peu rock 'n roll...

**Mme Anne Holenweg** (PSR) rappelle son interpellation de novembre 2006, intitulée "une maison des cultures, du concept à la réalité", qui demandait en préalable à toute autre



réflexion, que la Municipalité établisse un inventaire des centres d'expression culturelle existants et un autre des besoins non satisfaits. Elle demandait aussi de lancer une réflexion concernant l'utilisation et la gestion future du Corso, en préalable à un projet de réaménagement de ces lieux. Sur ces deux points, le rapport répond pleinement à ses questions et les dépasse même largement. Même si l'espace culturel occasionnel offert par les églises à la musique a été oublié du rapport, un nouvel espace inespéré apparaît dans la liste avec le domaine des Tilleuls. En 2006, son objectif était de préparer la réflexion sur la Maison des Cultures projetée. Celle-ci pourrait maintenant s'amorcer et pousser sur un terreau riche. Une question reste posée: dans les espaces culturels listés, y en a-t-il qui pourraient être mieux exploités et remplir, en partie du moins, les manques constatés? Je pense notamment au potentiel énorme de la Ferme des Tilleuls et de ses dépendances. Le projet imaginé pour l'instant, nécessitera-t-il vraiment tout cet espace? Celui-ci ne peut-il être partagé et desservir des objectifs complémentaires, tels la résidence d'artistes évoquée par ailleurs? Quid de la Maison du Peuple, dont une partie est actuellement inexploitée, (l'énorme volume des combles, notamment) ou pourrait l'être différemment (le 2<sup>ème</sup> étage et le premier)? Elle appartient à un collectif historique, dont bon nombre de Conseillers fait partie, à titre individuel ou collectif. Elle s'engage volontiers à y mener le débat sur ce thème-là. Il est bien possible qu'il y ait d'autres lieux qui puissent soulever le même type de questions et de réflexions. En guise de vœu, elle propose à la Municipalité, et particulièrement au dicastère jeunesse et sports, de lancer une réflexion complémentaire sur les moyens à mettre en œuvre pour exploiter au mieux les espaces existants avant que d'en imaginer d'autres. Elle reste à sa disposition pour partager son imaginaire.

**Mme Myriam Romano, Municipale** se réjouit de l'accueil favorable qu'a reçu ce rapport. La Municipalité se réjouit de pouvoir mettre en place avec le Conseil les projets qui y figurent. Elle va tenir compte des propositions de Mme Holenweg. Elle appelle tous ceux qui sont prêts à s'investir dans le groupe de travail futur pour la Maison des cultures. En ce qui concerne la remarque de M. Barraud, l'espace culturel du Corso permettra de pouvoir être un peu plus rock'n roll et dans cet espace on pourra inviter des artistes pour les 30-45 ans.

La parole n'est plus demandée sur ce point, **le Président** passe à la discussion sur la réponse la Municipalité à l'interpellation de M. Olivier Barraud et consorts au sujet du soutien aux personnes en réinsertion professionnelle.

**M. Olivier Barraud (PSR)** remercie la Municipalité pour sa réponse, qui nous donne clairement la ligne politique de la Commune en la matière. Ce qu'il aurait bien aimé avoir en plus, c'est des données chiffrées, soit le nombre de demandes concrètes qui arrivent de l'Orif, des différents offices AI, pour se rendre compte du volume que cela peut représenter et le nombre de demandes auxquelles la Commune pouvait donner suite ou pas. Quand il a lu dans la réponse qu'on avait fait deux stages, il aurait bien aimé savoir quel était le ratio de demandes de la part de ces différentes associations et offices. Il passera par le biais de la commission de gestion pour avoir ces renseignements plus précis.

La Parole n'est plus demandée, **le Président** passe aux autres communications, orales ou écrites, de la Municipalité.

**M. Daniel Rohrbach** (PSR) revient sur une communication qui figure en bas de la page 2 "concept pour des manifestations propres et respectueuses de l'environnement". On nous apprend qu'une charte a été établie. Il adhère à ce concept. En tant qu'organisateur de manifestations, il aurait bien aimé en savoir en peu plus, en avoir une copie et surtout connaître les implications financières.

**M. Michel Perreten, Municipal**, a la plaquette complète du concept à disposition des conseillers. Comme elle a 17 pages, il se demande si cela vaut la peine de l'imprimer pour tous les conseillers.

**Mme Anne Holenweg** (PSR) propose qu'on mette ce document sur le site de la Commune.

**Mme Rosana Joliat** (RCDR) demande des nouvelles du Conseil d'Etablissement des deux établissements primaire et secondaire: "Lors de la séance du 4 septembre 2008, le Conseil communal a adopté le préavis No 53, soit le règlement du Conseil d'Etablissement des deux établissements primaire et secondaire de la Ville de Renens.

L'art. 17a - faisait état de la nomination du Bureau, soit, 6 personnes le constituant de la manière suivante :

- 1 président(e) (Municipal(e) du dicastère jeunesse-culture et sports)
- 1 secrétaire (du même dicastère)
- 1 représentant des 4 groupes constitutifs du Conseil d'établissement.

Le vice-président serait l'un de ces représentants.

Les 4 groupes sont :

- autorités communales,
- parents d'élèves (qui fréquentent les établissements scolaires)
- sociétés civiles (milieux et organisation concernés par la vie du ou des établissements)
- professionnels des établissements scolaires.

Il faut savoir que le groupe « parents d'élèves » a désigné ses représentants lors d'une séance qui a eu lieu à la Buvette de la Salle de spectacles en date du 21 janvier dernier.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1) La Municipalité a-t-elle choisi les sociétés civiles ?  
Si oui, peut-elle nous les annoncer ?  
Si non, quand sera-t-elle en mesure de nous les annoncer ?
- 2) Les professionnels des établissements scolaires ont-ils déjà été nommés ?
- 3) En ce qui concerne le « quart » autorités communales qu'en est-il à ce jour ?
- 5) Peut-on avoir les noms des représentants des parents d'élèves, avec le nom de l'établissement scolaire représenté ?
- 6) Quand sera présenté le Conseil d'Etablissement et quand débutera-t-il son travail ?
- 7) Et finalement, la Présidente du Conseil d'Etablissement a-t-elle envisagé une date pour la nomination du bureau du Conseil d'établissement ?

Je vous remercie de votre attention et attends avec un certain intérêt les réponses à mes diverses questions."

**Mme Myriam Romano, Municipale** répond qu'un courrier est parti pour demander aux présidents de partis de nommer les représentants du quart politique. "Pour la société civile, c'est le quart politique, en consultation avec les directeurs, qui désigne le quart société civile. Quand nous aurons le nom des représentants politiques, nous pourrons

nous réunir rapidement pour définir qui pourra faire partie du quart société civile. Nous avons déjà pensé à quelques associations que nous allons soumettre au quart politique. En ce qui concerne le quart école, l'établissement secondaire a déjà désigné deux de ses membres. Il manque les deux noms pour l'établissement primaire. Les noms des parents sont déjà parvenus et ils figurent dans ce courrier que les présidents de partis vont recevoir.

Une première séance est prévue pour le mois de mai, où l'agenda sera défini, ainsi que la nomination du bureau."

**M. Olivier Barraud** (PSR), à propos des zones 30 km/h, a le souvenir d'avoir participé à trois séances de quartier zones 30. Il comprend que depuis le projet a pris de l'ampleur, et changé quelque peu de vision, mais il espère qu'on aboutisse finalement à la modération du trafic. Il se fait du souci par rapport au calendrier. Il y aura une séance publique le 27 avril, suivi d'un mois de consultation, que le service va analyser. Le préavis ne pourra donc pas arriver avant l'été, ce qui signifie que les zones 30 n'arriveront pas avant 2010, alors que cela fait plus de huit ans qu'on en parle.

**Mme Tinetta Maystre, Municipale**, prend note de l'impatience, qui, elle l'espère, se transformera en enthousiasme au moment où le projet sera présenté. La législation a changé depuis, et ce temps nous a permis de profiter de l'expérience des autres. Cette mise en place se fera avec moins de mesures physiques dans les rues. Cela passe par une information importante. D'où la proposition de passer par un débat, pour qu'on sente si la population est prête à le faire de cette façon. Il est important de passer par des moments d'information et de débats, afin de pouvoir faire plus vite par la suite.

**M. Michel Brun** (PSR) aimerait savoir quand ces mesures seront appliquées.

**Mme Tinetta Maystre, Municipale**, précise que cela ne dépend pas uniquement de la Municipale, mais il lui semble que le calendrier de M, Barraud est assez réaliste.

La discussion est close sur les communications de la Municipalité.

## **8. Communications éventuelles de la Commission des finances.**

**M. Walter Siegrist**, président de ladite Commission, lit son rapport: La commission des finances s'est réunie mardi soir pour débattre des incidences financières du Préavis 71, Rénovation urbaine du secteur de la gare - Crédit d'étude pour la phase d'avant-projet. Un débat nourri, non seulement financier, a eu lieu, et les incidences financières de ce préavis, donc une demande de crédit d'étude d'avant-projet pour un montant de 132'000 francs, a été accepté à l'unanimité de la commission

**Le Président** ouvre la discussion sur les communications de la commission des finances, qui n'est pas utilisée.

## **9. Communications éventuelles de la CARIC.**

Pas de communication

**10. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.**

Pas de communication.

**11. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux.**

Pas de rapport

**12. Préavis No 67-2008 – Site scolaire du Léman – Installation de casiers-vestiaires dans les deux bâtiments scolaires – Remplacement partiel du mobilier, création d'armoires de rangement et changement de l'ensemble des tableaux d'enseignement dans le bâtiment existant.**

**M. Jean-Pierre Rouyet**, Président-rapporteur, lit le résumé du rapport complémentaire ci-dessous:

"Suite à la décision du Conseil communal du 22 janvier 2009, la commission chargée d'étudier le préavis 67-2008 s'est réunie une deuxième fois le 9 février 2009 au Centre technique communal. Elle était composée de Mmes Nathalie Kocher et Catherine Wicht, ainsi que de MM. Jean-Marc Dupuis, Gian-Luca Ferrini, Bastien Reymond, Reza Safaï et Jean-Pierre Rouyet, président-rapport en remplacement de M. Vincent Keller.

Ali Gassem était absent.

La Municipalité était représentée par Mmes Tinetta Maystre et Myriam Romano, ainsi que par M. Jean-François Clément. Etaient également présents, Mmes Heiniger, cheffe de Service et Napolitano, doyenne au collège du Léman en remplacement de son directeur, M. Angeretti, ainsi que, du côté du maître d'oeuvre, l'ingénieur M. Flach et Mme Javet, du bureau Esposito-Javet.

Le président-rapporteur rappelle que cette seconde séance est organisée suite à la décision du dernier Conseil communal et en particulier suite au document fourni par l'un des commissaires, Jean-Marc Dupuis, par lequel il entend montrer que des économies conséquentes pourraient être faites sur l'installation des casiers-vestiaires et la création d'armoires de rangement.

A l'aide d'une présentation projetée à l'écran, Mme Tinetta Maystre rappelle les buts du préavis et en précise les différentes parties, surtout celles où les dépenses prévues sont mises en cause.

Il est rappelé que le mobilier existant est usagé et hétéroclite et que ce préavis propose de le remplacer par un équipement actuel et conforme aux normes cantonales. Il répond au vœu de la commission du préavis n° 43-2008.

Les tables et chaises sont réglables pour des élèves de 10 à 16 ans et, pour une partie, adaptées aux salles spéciales d'enseignement du dessin et des ACT. C'est donc un mobilier spécifique fourni par des entreprises spécialisées.

Les armoires de classes actuelles sont mobiles et sont devenues disparates au fil du temps. Elles seront remplacées par un agencement fixe, utilisant au mieux tout l'espace disponible.

Les tableaux noirs actuels sont vieux de 36 ans et seront remplacés par des tableaux blancs, réglables, qui serviront à la fois de support écrit, d'affichage et de projection.

Pour les casiers-vestiaires, plusieurs variantes ont été étudiées. Le modèle choisi - des casiers en bois avec deux éléments superposés - et la disposition de cet équipement dans les couloirs ont fait l'objet de nombreuses discussions avec les utilisateurs, c'est-à-dire les élèves, mais aussi les enseignants. Une réalisation « sur mesure » a été choisie pour utiliser au mieux la place existante, pour s'intégrer de façon cohérente à l'architecture et pour englober d'autres éléments tels que des armoires techniques, des poubelles et des vitrines. Dans l'ancien bâtiment, il y a en plus des radiateurs et des tableaux techniques à prendre en compte. Les éléments déterminants pour la solution choisie ont été la durabilité, l'acoustique et l'intégration architecturale. Les matériaux utilisés répondent aux exigences ECA, selon une problématique différente dans les deux bâtiments.

Sur le plan financier, un tableau de comparaison entre les coûts du préavis et ceux avancés par M. Dupuis est présenté. Ce tableau est joint en annexe de ce rapport.

Pour le mobilier, les coûts sont similaires en ce qui concerne les tables et chaises de 20 salles de classe ou de dégagement, les 34 tableaux d'enseignement et la réserve pour imprévu. Par contre dans l'estimation de M. Dupuis, il manque les tables et chaises pour les 7 salles spéciales et le hall. Sur les armoires de rangement, les coûts diffèrent fortement. Le montant avancé par M. Dupuis est de près de Fr. 200'000.- inférieur à celui du préavis. Une différence qui s'explique surtout par le fait que le préavis prévoit un agencement d'armoires sur mesure, utilisant toute la place disponible d'une paroi de classe. Les éléments d'armoires sont plus grands et plus nombreux que dans la solution Dupuis, composée d'éléments standards, dont la qualité n'est pas précisée. Par ailleurs, l'agencement de 3 salles spéciales, de 3 salles de dégagement et de locaux de service manquent dans le document de M. Dupuis.

Pour les 985 casiers-vestiaires répartis entre les deux bâtiments, le coût figurant dans le document de M. Dupuis est de Fr. 107'600.-, alors que celui prévu par le préavis est de Fr. 450'000.-. Là encore, la grande différence s'explique par la solution « sur mesure » préconisée par la Municipalité permettant une utilisation optimale de la place disponible et une intégration architecturale. Une part de la différence est aussi due à la dimension des casiers (2 casiers superposés, plus grands dans le projet de la commune contre 3 casiers superposés, plus petits dans le document Dupuis) et la qualité du matériel utilisé (bois contre métal).

A propos des frais d'honoraires que M. Dupuis trouve surfaits, Tinetta Maystre réaffirme la position de la Municipalité sur la nécessité de se faire accompagner dans un tel projet. Elle rappelle que ces honoraires comprennent un avant projet, des études de variantes, la mise au point du projet retenu, la mise en soumissions, les adjudications, les contrats, le suivi de l'exécution et le décompte final.

Elle rappelle aussi qu'un nouveau contrat avec le maître d'œuvre a été conclu pour reprendre l'ensemble des quatre préavis du Léman, diminuant par là, au global, le montant des honoraires, puisque le taux SIA baisse en fonction du montant total. Par ailleurs, le taux SIA est divisé par deux pour la partie « mobilier ».

Après le dernier Conseil communal, la Municipalité a rediscuté ce préavis et estime que son projet est juste et correct.

## **Discussions**

La discussion porte principalement sur les casiers-vestiaires. Comment expliquer la grande différence de coût entre le projet décrit dans le préavis et le document de M. Dupuis ?

M. Flach répond qu'avant tout, ce sont les deux démarches qui sont différentes.

- La démarche de M. Dupuis consiste à acheter des casiers du marché, puis à les poser « soi-même », avec tous les problèmes que cela peut poser. Il faudra faire tenir ces casiers les uns avec les autres. A certains endroits, il apparaîtra forcément des vides compte tenu des éléments fixes des parois (portes, radiateurs, tableaux). Cela créera des recoins peu esthétiques et difficiles à nettoyer. Tout ce travail de pose et de finition ne fait pas l'objet de plans et son issue est incertaine. En bref, cela tient du bricolage.
- La démarche préconisée dans le préavis est intégrée et toutes les étapes y sont comprises. Elle comporte des plans dont l'exécution sera garantie par une entreprise du métier choisi lors de l'adjudication. Le résultat sera plus adapté aux lieux, plus esthétique. Il n'y aura pas de recoins et l'entretien sera plus facile.

Sur le plan du matériau utilisé, il est relevé que les casiers métalliques sont très bruyants et s'abîment plus vite (par exemple au gymnase de Sévelin ou au collège de Genolier, 25% des portes ont dû être changées), alors que les casiers en bois sont plus durables et mieux réparables. L'un des modèles de casiers métalliques cité dans le document Dupuis n'existe plus sur le marché.

Dans la solution de M. Dupuis, le volume des casiers est trop petit et ne répond pas aux besoins exprimés par les élèves et les enseignants.

Jean-Marc Dupuis répond qu'il a étudié deux variantes : les casiers Swiss et Euro. Le coût de la pose et des finitions a été obtenu en majorant le prix d'achat de 66%. Ce qui lui semble correct. Il a pu constater qu'au gymnase de Sévelin, les casiers métalliques sont en bon état, certes après quelques réparations. « Et pourtant, dans un gymnase, les élèves changent encore plus souvent de salles que dans un collège, et de ce fait utilisent davantage les casiers ». Le bruit engendré par la manipulation des portes de casier n'est pas conséquent.

Au collège de l'Union, les nouveaux casiers acquis sont bien meilleurs marchés que ce qui est avancé dans le préavis. M. Dupuis admet que le coût dépend de la démarche choisie.

Tinetta Maystre s'est renseignée sur le coût final des casiers métalliques au collège de Prilly. Cela correspond à Fr. 365.- par élève, soit 20% de moins que la solution proposée pour le collège du Léman.

Un commissaire demande ce qui justifie une démarche intégrée, un peu plus coûteuse.

Il est répondu que l'on profite des travaux en cours au Léman pour avoir une telle démarche.

Un autre commissaire se demande si les casiers sont vraiment nécessaires et si, financièrement, la commune peut se permettre ce projet.

Jean-François Clément répond qu'un tel investissement est durable et nécessaire pour un bâtiment scolaire. La commune de Renens n'est pas très endettée, comparée à d'autres, comme Yverdon ou Morges. Il n'y a rien d'excessif dans ce projet de casiers, dont le prix a déjà été abaissé de moitié par rapport à un premier projet.

Myriam Romano confirme que la Municipalité est favorable au principe d'aménager des casiers-vestiaires. Nous souhaitons que les enfants ne transportent pas trop livres et cahiers dans leurs sacs. Cela répond à une demande des élèves et des parents.

Tinetta Maystre rappelle que les finances communales sont gérées au plus près. S'il s'avère qu'une économie est possible durant la réalisation du projet, elle sera faite.

M. Flach résume les différences de coûts entre les deux démarches en reprenant point par point le tableau financier de la présentation du début. Compte tenu du fait que dans le projet de la commune, on dispose d'un tiers de plus d'espace dans les armoires et les casiers, que les casiers de M. Dupuis sont métalliques et que le coût nécessaire pour l'habillage est sous-estimé, la différence réelle entre les deux démarches de Fr. 200'000.- à Fr. 250'000.-

Une brève discussion s'engage sur un autre thème : celui des tableaux d'enseignement. Les tableaux blancs, dont le prix est pratiquement le même que celui des tableaux noirs, sont-ils pratiques ? Et quelle est leur durée de vie ?

Réponse : les enseignants et les élèves préfèrent écrire sur les tableaux blancs. Le feutre est tout de même plus facile à maîtriser que la craie. Et c'est moins salissant. Le tableau blanc est plus actuel, mieux adapté pour l'affichage (possibilité d'utiliser des aimants) et compatible avec l'utilisation d'un projecteur. Les durées de vie pour les deux types de tableaux sont les mêmes : une trentaine d'années.

### **Débat de la commission**

Un dernier tour de table a lieu entre les commissaires sans la présence des autres intervenants.

Un commissaire regrette l'absence de photos montages 3D de la part de la commune qui aurait permis de se faire une meilleure idée de la démarche dite intégrée et de mieux comparer avec les photos présentées par M. Dupuis. « Pour le Léman, nous n'avons que des plans, moins parlants ».

M. Dupuis relève qu'il a bel et bien prévu un montant pour l'habillage, en majorant les prix de revient des casiers. Par exemple, pour 1'000 casiers « Euros », il prévoit Fr. 60'000.- pour l'achat et Fr. 40'000.- pour l'habillage. Il dit que le raisonnement de M. Flach ne l'a pas convaincu. Il admet que son document comporte certaines lacunes au niveau du mobilier et pense que ce sont Fr. 500'000.- d'économie que l'on pourrait réaliser.

Un commissaire relève que l'économie annoncée par M. Dupuis a passé de Fr. 900'000.- dans son document à Fr. 500'000.- après cette séance. « Il y a des économies possibles, c'est une question de choix des critères ».

Il est aussi relevé que dans le projet de M. Dupuis, on ne voit pas les calculs et le détail des coûts. Par exemple, sur quelle base se fonde la majoration pour l'habillage.

Un commissaire souhaite que : « Pour une fois, on fasse quelque chose de bien à Renens pour l'école ».

Un autre commissaire se dit favorable aux casiers en bois. « Le bois est plus durable. Donc c'est une économie à long terme ».

Finalement, un commissaire a un vœu à formuler qui est repris par l'ensemble de la commission.

**Vœu**

Les élèves étant de gros consommateurs de piles pour les divers appareils électroniques qu'ils utilisent, la commune encourage la récupération et le recyclage des piles en installant des points de collecte des piles usagées dans le collège.

**Au vote final, c'est avec six OUI et un NON que la commission propose au Conseil communal d'accepter ce préavis."**

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Jean-Marc Dupuis** (RCDR) "*Chaque fois que les gouvernements prétendent faire nos affaires, il les font plus mal et plus dispendieusement que nous.* Cette citation de Benjamin Constant développe tout son effet ici. La deuxième séance qui vous a été ici relatée n'a malheureusement pas apporté l'éclairage souhaité, les positions des commissaires n'ayant effectivement que peu varié. On aurait dit, dans cette séance de commission, qu'il fallait choisir entre un préavis Dupuis et un préavis municipal. Jusqu'à présent, ce n'est pas mon travail de faire des préavis. Le document que j'ai fourni à la Municipalité et à la commission était sensé amener une étude comparative en fonction de différents critères, plutôt que de trouver les arguments tentant de justifier cet énorme écart de prix qui, je vous le rappelle, se monte à 900'000 francs. Si on regarde ce qui se passe chez les voisins, à Nyon, à Prilly, à Sévelin, chez nous on est toujours les plus chers. La Municipalité nous a clairement expliqué que pour un tel projet il fallait absolument se faire encadrer par des professionnels externes, ceci afin de justifier les 130'000 francs d'honoraires. Je trouve que c'est manquer de respect au personnel communal de ne pas lui soumettre le changement de tableau noir, l'achat d'armoires et de casiers ou le remplacement du mobilier scolaire. D'autant plus que l'on vient d'engager architecte et ingénieur pour, paraît-il, gérer les projets. Sur le fond je suis bien sûr totalement acquis à l'achat de casiers et d'armoires, mais pas à n'importe quel prix. Je trouve qu'un tel préavis gaspille l'argent des concitoyens renanais.

Mesdames et Messieurs, ne trouvez rien d'électoraliste dans cette intervention, car j'étais déjà intervenu bien avant la démission du Conseiller municipal popiste Jacques Depallens. A force d'avoir dû adopter des budgets de rigueur pendant plusieurs années, on a l'impression que maintenant que la situation financière est passagèrement améliorée, on doit dépenser plus que de raison. Je ne suis pas d'accord avec cette logique. Nous pouvons et devons offrir ces équipements aux élèves de la commune, mais pas à n'importe quel prix. J'en reste donc aux conclusions que je vous proposais lors de la dernière séance, à savoir refuser ce préavis et demander à la Municipalité qu'elle revienne rapidement avec un projet mieux dimensionné."

**Nathalie Kocher** (Les Verts) trouve qu'on "pinaille" sur du mobilier scolaire et sur des casiers qui seront un vrai plus pour nos enfants et qui ne les obligeront plus à se transformer plusieurs fois par jour en tortues transportant toutes leurs affaires sur le dos. Peut-être que nous économiserons même un petit peu sur la facture des assurances maladie. Par contre, à plusieurs reprises, nous avons dû voter des dépenses onéreuses pour divers véhicules, dont l'utilité n'est pas mise en cause, mais dont personne n'a critiqué les dépenses. A plusieurs reprises, la municipalité mettait en avant la facilité de



ces véhicules, l'utilisation, le confort pour leurs utilisateurs, devons-nous refuser à nos enfants les mêmes privilèges? Les Verts demandent d'accepter ce préavis.

**M. Roland Divorne** (RCDR) maintient ce qu'il a dit lors de la dernière séance, que les coûts de ce préavis sont disproportionnés. Il sait que les casiers des élèves sont utiles, mais ce qui est discutable, c'est le prix, surtout comparé aux autres établissements qui se sont équipés avant nous. Il pose une question à Mme la Syndique: dans l'esprit de la collaboration intercommunale: "Pourquoi la Municipalité de Renens n'a-t-elle pas approché la Commune de Prilly, qui vient de transformer le collège de l'Union et qui elle aussi a un mobilier excellent. Cela nous aurait permis d'évaluer les différents devis et les coûts d'investissement qu'ils ont eus dans ce collège. Avec un coût de 900 mille francs, on est en droit de se poser des questions sans mettre en cause l'utilité des casiers."

**Mme Marianne Huguenin, Syndique:** rappelle que la Syndique ne gère pas tous les dossiers. Celui-ci est géré par deux collègues compétentes. Sur le fond, il est vrai qu'on peut aller voir ce qui se fait ailleurs, et qu'on devrait y aller plus souvent. Dans ce cas présent, c'est aussi le rôle des architectes. On peut le faire pour tous les projets. Les architectes ont fait leur travail, la commission des bâtiments et constructions scolaires a fait son travail également, y compris en ré-analysant l'ensemble des chiffres donnés par M. Dupuis. Mme Huguenin incite le Conseil à leur faire confiance, à prendre ces équipements de qualité qui permettront de continuer le chantier pour ouvrir le collège en automne.

**M. Walter Siegrist** (RCDR) demande pourquoi il a fallu augmenter le personnel communal, si on fait appel aux architectes extérieurs. Il y a ainsi des doublons incompréhensibles. Il ne comprend pas pourquoi il a fallu des architectes pour choisir des casiers. Si pour 500 mille francs, il s'agit de "pinailer", et bien il le fait volontiers.

**Mme Marianne Huguenin, Syndique,** trouve que M. Siegrist fait un mauvais procès à la Municipalité. Elle rappelle que la Commune de Renens avait un budget moyen d'investissement de 1995 à 2005 de 3 millions par année. Elle a maintenant eu des budgets d'investissement au-dessus de 30 millions. Ce n'est pas le même personnel communal qui gère un investissement moyen de 3 millions et ceux que la Commune a maintenant. L'ingénieur n'a pas été engagé pour s'occuper des casiers; il a été engagé pour préparer la venue du tram à Renens, et les plans de circulation qui en découlent, pour refaire les canalisations qui est un sujet qui a été trop peu entamé ces dernières années. Il vient d'ailleurs de commencer, l'architecte également, qui est là depuis deux mois seulement, et qui s'occupera d'aménagements urbains. A l'avenir, on pourra peut-être en plus faire le suivi des chantiers à l'interne. Mais nous avons un bureau d'architectes compétent, y compris une structure de gestion pour le suivi financier pour le projet du Léman, et c'était complètement légitime pour un projet de cette ampleur de leur confier ce projet.

**M. Olivier Barraud** (PSR) est heureux de constater que les élections complémentaires ravivent le débat.

### 13. Préavis 68-2008 - Remplacement du camion du Secteur Environnement-Maintenance.

**M. Laurent Desarzens,** Président-rapporteur, lit un résumé du rapport ci-dessous:

"La Commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le jeudi 29 janvier à 19h00 au Centre Technique Communal.

Elle était composée de Mmes Brigitte Rohr, Christine Sartoretti, ainsi que de MM. Pascal Golay, Jean-Daniel Roulier, Jean-François Jeanrichard, Jean-Pierre Glaus, et de Laurent Desarzens président-rapporteur. Excusé : Rémy Petitpierre.

Messieurs les Municipaux Michel Perreten et Jean-François Clément étaient accompagnés de Monsieur Alain Peneveyre, chef de secteur.

La commission remercie ces personnes pour leurs explications et les renseignements qu'elles lui ont fournis.

### **Préambule**

Le secteur Environnement et Maintenance utilise pour ses travaux et chantiers un camion Mercedes âgé de 22 ans et comptant 225'000 km au compteur. Ce camion, qui n'a jamais été accidenté, est toutefois attaqué par la rouille et a dû être réparé à plusieurs reprises. De nombreux mais courts trajets quotidiens ont mis à mal la mécanique et le moteur, ce qui occasionne, année après année, des frais d'entretien en constante augmentation. Ce camion consomme 45 à 50 litres de carburant au 100 km et est labellisé "Euro 0" sur une échelle de 5, régissant les limites d'émissions polluantes.

### **Arguments**

La municipalité et le chef de secteur présentent encore le camion en activité dont les capacités ne répondent plus aux besoins d'une ville qui s'est beaucoup développée durant ces 20 dernières années. Un pont fixe et une faible charge utile de 5m<sup>3</sup> obligent à une grande fréquence des déplacements. Lors des chantiers, le camion doit rester sur place jusqu'à son chargement complet. La mise en place et le démontage de la saleuse demande environ 1h30 de travail. Le montage est généralement effectué en avance, le soir précédent, selon les alarmes météo. Cette saleuse, qui accuse le même âge, manque de fonctionnalités et de réglages, notamment lors des arrêts ou du ralentissement du véhicule.

La municipalité a tout d'abord établi un cahier des charges pour la sélection d'un nouveau camion. Une délégation s'est ensuite rendue à une exposition de véhicules utilitaires et a retenu 5 modèles de camions ainsi que différents modèles de crochets pour bennes coulissantes, grues et saleuses. Les modèles de camions ont été associés à ces différents engins avant de procéder à un appel d'offres général. Les offres pour les camions varient de 154'944.-- et 180'768.--. Deux véhicules ont été retenus, non seulement pour leur capacité à accueillir les engins précités mais aussi en conséquence des accessoires propres à chaque marque et de leur évaluation écologique. Ces deux véhicules ont ensuite été testés par les chauffeurs et mécaniciens de la commune selon une fiche de critères précis. Ces deux camions proposent enfin une technologie plus avancée en matière d'environnement avec filtre à particules, ce qui leur permet de se passer du procédé Blue Tec impliquant un mélange carburant/succédané d'ammoniaque. Le système Blue Tec, pour répondre à la question d'un conseiller, ne représente pas une réelle économie de carburant étant donné que le volume économisé est remplacé par un même volume de Blue Tec facturé pratiquement au même prix. Cette technologie ne vise pas à une économie d'énergie mais à réguler les polluants.

L'application de ce système nécessiterait une installation particulière dont le réservoir occuperait un emplacement normalement réservé au système hydraulique de la grue.

Le camion retenu, labellisé "Euro 5", est muni d'un filtre à particules de nouvelle génération qui peut donc se passer du système Blue Tec.

### Proposition

Le choix s'est donc porté sur un camion multifonctions de marque Scania P 360 au prix de Fr. 162'476.--. Ce montant est dans la moyenne des offres. Il faut toutefois tenir compte des différentes options d'origine. Consommation moyenne : de 25 à 30 lit/100 pour un poids maximal de 26 tonnes, avec charge. Ce véhicule comprend trois essieux dont l'un est relevable en cas de faible sollicitation. Teinte d'origine : blanc.

Le véhicule sera équipé d'un crochet de levage et d'une grue. Les accessoires de la grue actuelle seront conservés. Des ponts de chargement et un container font partie intégrante du préavis. Ils ont également fait l'objet d'un appel d'offres comparatives. Le chauffeur pourra travailler seul, comme par exemple déposer des ponts de chargement sur les lieux de chantier ou des ponts équipés de bennes de triage pour la déchetterie mobile. Il pourra, entre-temps, poursuivre d'autres activités de maintenance.

Un container fermé fait aussi partie du préavis. Il permettra de déposer du matériel sur les lieux de travail, comme le mobilier mobile nécessaire au marché du samedi ou lors des manifestations organisées devant la salle des spectacles. Il pourra aussi servir, dans l'intervalle et une fois vidé de son contenu, de cabine de rangement, de régie, de bureau ou de lieu d'exposition (Festival de Théâtre en Herbe, etc.).

Enfin, la nouvelle saleuse proposée s'adaptera beaucoup plus facilement sur le châssis. De meilleure capacité, elle permettra des trajets plus longs avant recharge. Grâce à sa commande électronique, elle permettra des réglages bien plus efficaces, ce qui occasionnera une économie d'épandage d'environ 15% par sortie.

Ce nouveau camion réduira drastiquement les commandes externes de transport. Le véhicule et ses accessoires trouveront leur place dans les entrepôts du Centre Technique Communal sans qu'il soit nécessaire de procéder à de nouveaux aménagements.

Le Municipal responsable des finances intervient pour expliquer le mode de financement qui prendra une forme traditionnelle appliquée par la commune et en respect avec le règlement sur la comptabilité des commues. L'amortissement s'étalera sur 10 ans. A noter enfin que rabais et reprises de l'ancien matériel représentent une somme de Fr. 44'540.--. Le montant total du véhicule et de l'équipement est de Fr. 427'000.--.

La commission a apprécié le sérieux apporté à cette investigation. Elle pense avoir pu poser toutes les questions nécessaires. Après délibération, c'est donc à l'unanimité qu'elle approuve le préavis et invite le conseil à en faire de même."

La discussion n'est pas utilisée, **M. Desarzens** lit les conclusions du préavis.

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S

Vu le préavis No 68-2008 de la Municipalité du 15 décembre 2008,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à acquérir un nouveau camion avec accessoires pour le secteur Environnement et Maintenance.
2. Alloue, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 427'000.-- TTC.

Cette dépense figure au plan des investissements et sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif  
No 3930.5060.318 - Remplacement du camion Mercedes par un Scania P 360.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1<sup>er</sup> janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 10 ans.

Au vote, ces conclusions sont votées à l'unanimité avec quelques abstentions.

**14. Préavis No 69-2008 - Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Mady Keita intitulé: "cri d'alarme pour les jeunes de 18 ans et plus"**

**Mme Rosana Joliat**, présidente-rapporteuse, lit un résumé du rapport ci-dessous:

"La commission d'étude du préavis intercommunal No 69-2008 a tenu sa séance le mercredi 28 janvier 2009, à 20h00, à la Salle des Commissions de la Salle de spectacles, à Renens.

La délégation du Conseil communal nommée lors de la session du 22 janvier dernier était composée de : Madame Nicole Divorne, Messieurs Raymond Gauthier, Ali Ghassem, Ali Hemma Devries, Mady Keita, Jean-Marc Reymond, Pascal Waeber et de Rosana Joliat, présidente-rapporteuse.

La Municipalité était représentée par Madame Myriam Romano, conseillère municipale du dicastère Culture, jeunesse et sports, de Madame Michelle Dedelley, cheffe de service, ainsi que de Monsieur Nicolas Perelyguine, délégué jeunesse.

En préambule, la conseillère municipale restitue dans le contexte la réponse municipale ; Monsieur Perelyguine nous fait part également des travaux en cours au niveau cantonal et plus précisément une décision de la délégation du Conseil d'Etat (DFJC-DSAS-DEC) qui a mandaté les chefs de service, sous la conduite du SESAF, afin d'assurer la coordination des mesures T1 (SESAF-DGEP-SPJ-SPAS-SDE).

Il faut savoir que l'une des premières mesures, qui est en phase de préparation, consiste à assurer la régulation du flux des demandeurs par une porte d'entrée unique, sous forme de cellule de bilan et d'orientation vers les mesures d'insertion.

Le Conseil d'Etat devrait communiquer sur cette question de la Transition 1 très prochainement notamment au travers des réponses aux interpellations parlementaires des député-es Feller sur l'OPTI et Silauri sur la T1.

Pour Monsieur Martinet, coordinateur de cette délégation, le projet prévu par le Groupe Coordination jeunesse (cf. voir postulat) constitue une ressource précieuse avec laquelle le Canton se devra de collaborer.

Néanmoins, la réponse municipale est un excellent document de travail, car il nous énumère et explique toutes les structures existantes sur notre canton comme les mesures de transition soit pendant la scolarité, soit après la scolarité obligatoire et avant l'entrée dans le monde professionnel, c'est-à-dire

- Les prestations d'orientation
- Les mesures proposées par l'OPTI
- L'apprentissage avec les cours professionnels
- Les mesures SeMo (mesures subventionnées par le SDE – service de l'Emploi)
- Les mesures de soutien comme Start-Up, Jet-service, etc...

Actuellement, toutes ces mesures existent et sont nécessaires pour aider les jeunes sans solution à constituer et à élaborer un projet professionnel. Dans la réponse municipale, il nous est rappelé également les conclusions de l'étude « Transition entre Ecole et Emploi » qui soulignent que toutes les offres de transitions existantes sont quasi incontournables dans leurs fonctions, soit de

- compensation (cours d'appuis)
- orientation (choix, filière professionnelle)
- attente structurée

La finalité de telles structures est de maintenir un(e) jeune dans le système et d'éviter ainsi une marginalisation qui pourrait fragiliser l'insertion professionnelle et sociale.

Il ne faut pas oublier également que sur le plan cantonal il existe pour les jeunes de « +18 ans » des mesures RI (revenu d'insertion) qui doivent permettre également d'accéder à des mesures formatives, sociales individualisée et à des programmes spécifiques comme « Forjad ».

Aujourd'hui, nous ne devons pas quitter des yeux que le nombre de jeunes inscrits au RI augmente considérablement dans notre canton.

L'Ouest lausannois n'a pas attendu cette augmentation pour agir, elle a mis sur pied divers programmes ou collaborer à certaines mesures comme le BIO OL+, Atelier impulsion, Start-up, UTT, Duo 15-18 et le groupe coordination jeunesse.

Pour notre Municipalité, il est important que ces institutions ou programmes soient connus et reconnus de tout le réseau social actuellement mis en place dans l'Ouest lausannois, afin de pouvoir diriger les jeunes dans la bonne voie – mais il faut être clair cela n'évitera pas que certains jeunes suivront plusieurs programmes en vain, mais au moins tout aura été mis en place pour remédier à une marginalisation précaire.

Lors de la discussion générale, certains commissaires ont exprimés leur désaccord quant à la réponse municipale de ne pas alourdir encore le système avec une nouvelle « structure ». Pour les uns les jeunes de Renens sont différents des autres jeunes de la région (grande mixité, différentes nationalités et modes de vie, précarité des familles, niveau scolaire, etc...), pour d'autres, ils s'interrogent de savoir comment ces jeunes qui pourraient dysfonctionner ne sont pas « détectés » pendant la scolarité, d'où la question que fait l'école ? Il a également été évoqué le problème de jeunes ayant quitté la scolarité obligatoire, qui n'avaient pas de raison d'être détectés comme tels, et qui sont aussi finalement concernés par cette thématique.

Finalement, un commissaire souligne un point essentiel du débat : l'âge !

« 18 ans » – devant la loi les jeunes de 18 ans sont des adultes ! Alors comment pouvons-nous obliger un jeune adulte, mais adulte néanmoins, à entrer dans une structure quelle qu'elle soit ?

Il est vrai que la réponse municipale n'a pas satisfait la majorité des membres présents et il a été difficile de ne pas tomber dans la première phase du processus « postulat » ; la commission a souvent été tentée de refaire une réponse à la place de notre Exécutif !

La commission a néanmoins planché sur deux vœux, la réponse au postulat ne donnant pas la possibilité d'émettre un (des) amendement(s).

#### **Vœu No 1**

*Soumettre le texte du postulat pour un travail de réflexion et de sensibilisation à la CISE (commission intégration suisse-étranger), ainsi que la présentation des diverses structures d'insertions professionnelles et sociales des jeunes de plus de 18 ans qui existent soit dans l'Ouest lausannois soit au niveau cantonal, aux divers membres de communautés, associations faisant partie intégrante de la CISE. Ce vœu a été accepté à la majorité des membres présents (avec 2 abstentions).*

**Vœu No 2** *La commission demande à la Municipalité de présenter d'avantage de chiffres concernant la dotation en terme de personnel professionnel (qualifié ou non), parcours professionnel (métier) concernant les structures subventionnées entièrement ou partiellement par notre Commune. Ce vœu est accepté à l'unanimité.*

Au terme de cette séance d'étude, les conclusions municipales ont été soumises au vote de la commission. C'est donc avec **5 avis contraires, une abstention et deux avis favorables** que la réponse municipale est renvoyée à la Municipalité pour une nouvelle étude et rapport."

Le Président ouvre la discussion.

**M. Walter Siegrist** (RCDR) au nom du groupe RCDR, contrairement à l'avis de la commission, propose d'accepter les conclusions municipales. Au vu des nombreuses associations et systèmes mis en place, qui existent également au canton, évitons de créer des doublons. Il est vrai qu'un jeune de 18 ans, malheureusement peut-être, est adulte.

**Mme Nicole Haas Torriani** (Fourmi rouge) "Il nous a été difficile de nous prononcer sur l'acceptation ou le refus de cette réponse. Peut-être aurait-il mieux fallu faire une interpellation sur cette question-là, et à partir des réponses, voir s'il y avait un postulat à faire. Par exemple, le vœu n° 2, avoir plus de chiffres, plus de détails, nous semblait plus correspondre à une interpellation. Quant au premier vœu, nous nous demandons pourquoi s'adresser à la CISE. Ce ne sont pas plus les étrangers que les Suisses qui ont des problèmes. C'est un problème général, il y a une crise économique. L'information doit être faite là où on trouve les jeunes, là où ils sont mélangés."

**Mme Rosana Joliat**, présidente de la commission, répond à Mme Haas Torriani. Ce vœu a été émis pour répondre au postulat de M. Keita, non pas pour cibler certaines personnes, certaines communautés, mais pour inviter toutes les communautés à être sensibles au problème de l'insertion professionnelle. Il ne s'agissait nullement de cibler telle ou telle personne.

**M. Ali Hemma-Devries** (Fourmi rouge): la proposition de renvoi à la Municipalité ne remet pas en cause tout le travail qui est mis en place pour l'accompagnement de notre jeunesse. Les commissaires souhaitaient simplement rendre un peu plus visible les dispositifs mis en place en termes de structure et de personnel. De plus, des données chiffrées concernant la population qui fait appel à ces structures est souhaitée. Le renvoi

de ce postulat a pour finalité d'obtenir des données plus précises, chiffres qui comprendraient autant les structures, la qualité de l'offre, de la mission, mais aussi les usagers, quel genre de personnes font appel ou pourraient faire appel à ces structures. Un des points faibles, c'est le personnel: est-il suffisant en nombre et en qualifications? D'autre part, la tâche que nous voulions donner à la CISE, c'était dans un but d'information. Nous sommes persuadés que la précarité touche tout le monde et pas simplement les enfants immigrés.

**M. Mady Keita** (PSR) n'a jamais demandé à ce qu'on crée une structure de plus. Le mentorat devait être un complément, qui donnerait un coup de main aux structures qui existaient déjà. " Je ne suis pas satisfait de la réponse de la municipalité pour mon postulat cri d'alarme pour jeunes de plus de 18 ans, car nous savons que Renens par sa population multiculturelle est différentes des autres villes de la Suisse.

La municipalité s'appuie sur des études basées sur le pourcentage de jeunes dans le Canton de Vaud et sur les nombreuses mesures de transitions pour nous dire que nous n'avons pas besoin des Mentors à Renens.

En regardant la réponse de la municipalité, je constate qu'il existe une soixantaine de mesures de transitions et nous savons que les travailleurs sociaux sur le terrain ont beaucoup de peine à comprendre certaines de ces structures, comment voulez-vous qu'un jeune de Renens marginalisé en manque de confiance se retrouve dans ces structures.

Je ne remet pas en question le travail fait par certaines de ces structures, je demande que la municipalité ne doit pas s'attendre que la solution vienne des autres communes ou du canton pour s'attaquer à la problématique de nos jeunes.

Je trouve que c'est dommage que la municipalité ne prenne pas en compte le système de mentorat car c'est une des clés et une porte d'entrée pour aller chercher ces jeunes en difficulté et en manque de confiance.

J'espère un jour qu'une municipalité aura le courage de reprendre ce projet de mentorat pour le bien de la jeunesse de Renens."

**M. Jean-Marc Dupuis** (RCDR) trouve que ce postulat tient plus de l'interpellation. Il propose d'accepter la réponse de la Municipalité et de charger la commission de gestion de poser les questions et de renseigner le Conseil via son rapport.

La parole n'étant plus demandée, le Président prie Mme Rosana Joliat de lire les conclusions du préavis.

### *Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis N° 69-2008 de la Municipalité du 19 décembre 2008,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Mady Keita et consorts intitulé : "Cri d'alarme pour les jeunes de 18 ans et plus".

Au vote, les conclusions du préavis sont acceptées à la majorité. Un conseiller communal n'étant pas sûr de la manière dont la question a été posée, le Président fait voter une deuxième fois. Le préavis est majoritairement accepté.

### **15. Préavis No 70 - 2008 - Création de jardins familiaux au Sud des voies CFF.**

**M. Ali Korkmaz**, président-rapporteur, lit le résumé de son rapport ci-dessous:

"La commission chargée d'étudier le préavis N° 70-2009 s'est réunie dans la salle de conférence du Centre Technique Communal le 2 février 2009.

Les municipaux présents étaient Messieurs Michel Perreten (Environnement - maintenance) et Jean-François Clément (Finances et cultes).

La commission était composée de Mesdames Dominique Perret, Simone Szenyan-Reymond, Danielle Ayer et de Messieurs MM Roland Divorne, Daniel Rohrbach, Laurent Desarzens, M. Antoine Philippe et de Ali Korkmaz président-rapporteur.

L'Administration communale était représentée par Mme Martine Heiniger cheffe de service et M. Alain Peneveyre chef de secteur environnement et maintenance au Centre Technique Communal.

Après une rapide présentation des participants, le Président donne la parole à Monsieur le conseiller Municipal Michel Perreten pour compléter les informations contenues dans le préavis.

**Projet de la Municipalité** - Avec ce présent préavis, la Municipalité sollicite l'autorisation du Conseil communal de créer de jardins familiaux au sud des voies CFF pour un montant de francs 339'400.

Le besoin en jardins familiaux est important. Les surfaces à disposition ne répondent pas actuellement à la demande. Il existe une liste d'attente. La fonction sociale de ces jardins est importante. Chaque « entité » est organisée avec un comité, qui veille à l'application du règlement et à la bonne tenue des jardins. Ceux-ci sont au centre d'une vie associative importante.

L'ensemble de la population bénéficie aussi de ces surfaces qui participent à la constitution d'espaces verts en ville, et entre dans la constitution d'un jardin des sens en construction. Un objectif écologique au sens large est ainsi atteint.

Cette demande de jardins familiaux émane de la population et un réel équilibre dans le cadre des espaces vert de la ville de Renens. Ils remplissent un rôle social en offrant la possibilité de loisirs créatifs et productifs pour les habitants de la ville de Renens.

Avec ce projet la Municipalité étoffe l'offre en jardins familiaux au sud des voies CFF. Cela permet aussi de tenir un engagement pris auprès des anciens locataires des jardins familiaux des Baumettes.

Monsieur Alain Peneveyre prend ensuite la parole, pour présenter dans le détail ce projet à l'aide de plan et d'images projetées. Ceci permet de mieux apprécier le projet, son implantation, son ampleur, ses structures, ainsi que l'aménagement des surfaces

### **Echanges entre la commission et les représentants de la Municipalité**

M. M. Perreten. La construction de deux bâtiments dédiés à des appartements protégés (36 appartements) sur la parcelle des anciens jardins familiaux des Baumettes a nécessité à la recherche d'espace de « remplacement ».



Une recherche active de terrains a été effectuée, ceci aussi à l'extérieur de la commune. Les deux solutions proposées sont issues de cette réflexion. Actuellement tous les jardins familiaux se trouvent sur le territoire de la commune. Lors de cette réflexion, en partenariat avec les locataires des surfaces, certains locataires ont émis l'idée que des surfaces moindres (moitié) pouvaient parfois suffire. M. Alain Peneveyre souligne que deux types de jardins sont ainsi proposés: 100 m<sup>2</sup> environ et 50 m<sup>2</sup> environ.

Les aménagements d'ensembles sont présentés: les pergolas, les points d'eau, le portail d'entrée, le WC, et divers conteneurs destinés à un recyclage conforme aux vœux et exigences municipales

Jean-François Clément Municipal des finances, présente le projet au plan financier. Ce projet a été inscrit au plan des investissements, donc anticipé. Il est conforme aux montants annoncés. Son amortissement et son coût, sont expliqués à l'aide de deux graphiques. L'amortissement est dégressif, sur 30 ans et conforme à loi sur la comptabilité communale. Il s'inscrit pleinement dans le programme de législature de la Municipalité.

Par ailleurs M. Jean-François Clément est membre de la commission de construction des appartements protégés aux Baumettes. L'absence d'opposition a permis un démarrage rapide de cet important et nécessaire chantier vient aussi du fait que les locataires des jardins familiaux ont été reçus au Baumettes. Le projet d'appartements protégés leur avait été présenté. Leur transfert vers un autre lieu a aussi été facilité par une attitude très coopérative du CTC. Surtout une « volonté forte » de création de nouvelles parcelles avait été annoncée.

M Perreten évoque le fonctionnement des jardins familiaux. Sur chaque site, existe un comité, avec un Président et des représentants du site. Une assemblée générale est régulièrement convoquée annuellement.

M. Antoine Philippe questionne sur la durée des baux pour ces jardins. Mme Heiniger a dit que la durée des baux est de 3 ans, renouvelables d'office, sauf avis de résiliation du locataire.

M. Laurent Desarzens pose la question sur la dimension des cabanons et des caisses à d'outils. M. Penveyere répond qu'il y a des critères à respecter. La position « renanaise » consiste à ne pas installer d'office des cabanons. Des dimensions pour les caisses à outils sont aussi établies. Ceci aussi afin d'éviter que des locataires « partants » proposent leurs aménagements à des coûts qui pourraient décourager certains.

Mme Simone Szenyan-Reymond fait remarquer qu'au Censuy aucune place de parc n'est prévue. M. Alain Peneveyre répond qu'il s'agit d'une volonté. Par exemple, aux Biondes 1, il y a 43 jardins, et aucune place de parc. Les jardins fonctionnent parfaitement. M. Jean-François Clément renforce le propos. L'idée est de proposer des jardins familiaux proches d'un lieu de vie et d'éviter de devoir recourir, tant que faire se peut, à un véhicule motorisé, cultiver la terre et en prendre soin. Favoriser la mobilité douce pour ce type de déplacement paraît particulièrement pertinent: S'y rendre à vélo ou en marchant, c'est bien aussi vivre naturellement.

M. Laurent Desarzens fait remarquer que l'utilisation de produits de traitement des plantes est parfois très conséquente et fréquente. Des contrôles pour éviter des dégâts par la nature sont-ils réalisés ? M. Alain Peneveyre est conscient de cette problématique et

relève que la commune livre gratuitement du compost. L'association des jardins familiaux prend en charge uniquement le prix du compost.

M. Jean-François Clément relève aussi que les différentes associations sensibilisent leurs membres à cette problématique, et les invite à soigner les plantations en recourant à des produits naturels. Il a assisté, en compagnie de M. Michel Perreten à l'un de ces « cours ».

M Roland Divorne pose la question de la couverture des frais par les locataires. Est-il possible, avec le prix de la location de couvrir 100 % des frais? M. Michel Perreten répond par la négative. La commune en est consciente, mais tient actuellement à maintenir le prix de 1.30 /m<sup>2</sup> /an. Il s'agit de permettre à des personnes, au bénéfice de revenus parfois modestes, d'accéder à ce type d'infrastructures.

Jean-François Clément confirme cette position. Les coûts présentés (amortissement – intérêts – prestations communales diverses) sont à comprendre comme une prestation à la population. Au mieux, la location de 1.30 /m<sup>2</sup> / an permet de couvrir les frais liés à la consommation d'eau, et pour l'entretien des sanitaires.

Par ailleurs d'autres communes voisines, interrogée sur leurs prix de location sont proches des nôtres: de 1.- / m<sup>2</sup> / an à Lausanne, à 2. /m<sup>2</sup> / an à Prilly

Mme Martine Heiniger rappelle que dans des années 40-50, la notion d'espace vert était perçue différemment. Aujourd'hui ces espaces trouvent pleinement leur place et leur importance en zone « urbaine ». Mme Martine Heiniger relève aussi qu'en plus de répondre à un réel besoin en jardins familiaux, ce préavis entérine l'inconstructibilité de la parcelle communale N° 354, et lui maintien sa vocation de jardins familiaux. Ceci répond à la motion de Monsieur Ali Hemma Devries et consorts.

M Michel Perreten envisage de réaliser ces projets cette année, au plus tard, l'année prochaine.

Enfin M. Jean-François Clément relève que la création de ces jardins familiaux proches de la course à pied « tracée » par un jeune habitant de Renens et dont la deuxième édition s'est courue en 2008, ne modifie en rien son parcours.

Les représentants de la Municipalité et de l'Administration communale se retirent pour laisser la commission siéger « en interne ».

**Vote de la commission:** Ce préavis est accepté à l'unanimité des membres.

**Le Président** ouvre la discussion sur ce rapport.

**Mme Barbara Baumann** (Les Verts) apporte le soutien des Verts de Renens, et désire déposer un **vœu**. "Des analyses montrent que dans les jardins, les engrais et pesticides sont utilisés à des doses qui sont souvent de 3 à 6 fois trop élevées, ce qui pollue les sols et l'eau. Comme ces produits chimiques sont facilement remplaçables par des produits naturels non toxiques, nous proposons qu'on inscrive dans le règlement de ces jardins que seuls les produits biologiques peuvent y être utilisés."

**M. Michel Perreten, Municipal** répond à Mme Baumann que c'est une préoccupation du service. Des cours ont été organisés dans les jardins familiaux à ce sujet. Il prend note du vœu d'intégrer cette question dans le règlement.

**M. Ali Hemma-Devries** (Fourmi rouge) soutient l'intervention de Mme Baumann. Il trouve que le règlement des jardins devrait être modifié, dans le sens d'autoriser aussi "l'engrais vert". Dans la parcelle louée à sous-Biondes par l'association Jardins de Quartiers, il a été planté de l'herbe qui, quand on la retourne, donne de l'engrais. Cela a fait un tollé tant du côté des jardiniers et jardinières, que du côté du responsable des jardins, qui a cru comprendre que c'était du gazon. A un autre propos, il désire déposer un amendement: le 20 avril 2005, il avait déposé une motion sur l'inconstructibilité de la parcelle Sous-Biondes. Il y a un bout de réponse dans ce préavis, il propose que ce soit intégré aux conclusions, sous forme d'amendement.

**Amendement:** rajouter dans les conclusions : "Prend acte que la Municipalité s'engage à inscrire la parcelle n°354 inconstructible et à lui maintenir sa vocation de jardins familiaux. Cette décision sera effective lors de l'approbation du PGA."

**Mme Tinetta Maystre, Municipale,** propose de soutenir cet amendement, qui est juste. "Dans une ville qui se développe, qui se densifie, qui voit de nouvelles constructions, il est juste qu'on ait aussi la volonté de conserver des espaces verts et de les mentionner comme tels, aujourd'hui par un engagement fort de la Municipalité et le jour où nous ferons le PGA, nous l'inscrirons, comme nous l'avons fait par exemple avec le square qui est à côté de la Place du Marché, qui aussi devenu une zone inconstructible, par le biais de la construction du Plan de Quartier. Cet engagement que nous avons pris mérite effectivement de figurer dans les conclusions, par exemple en un point 3."

**M. Roland Divorne** (RCDR) ne comprend pas le sens de l'amendement qui parle de sous-Biondes dans un préavis qui parle du Censuy et du Sud des voies. Il refusera cet amendement qui sort du contexte.

**M. Eugène Roscigno** (PSR) comprend la remarque de M. Divorne, mais rappelle que le préavis en page 6 dit bien "La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la motion de M. Ali Hemma Devries...". Cela veut dire que ce préavis répond à la motion, c'est donc tout-à-fait juste de l'introduire dans les conclusions.

**Mme Marianne Huguenin, Syndique:** la Municipalité est du même avis que M. Roscigno. Le préavis répond aussi à la motion de M. Hemma-Devries, et l'amendement permet de mieux formaliser cette réponse et cet engagement pris par la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement, qui rajoute un point 3. : *Prend acte que la Municipalité s'engage à inscrire la parcelle communale n°354 inconstructible et de lui maintenir sa vocation de jardins familiaux. Cette décision sera effective et pérennisée lors de l'approbation du PGA.*

L'amendement est accepté. **Le Président** lit les conclusions amendées:

### *Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis N° 70-2009 de la Municipalité du 12 janvier 2009,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à créer des jardins familiaux au Sud des voies CFF.

2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 339'400.-- TTC.

Cette dépense figure au plan des investissements et sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3100.5010.146.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 *b* du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1<sup>er</sup> janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 30 ans.

3. **Prend acte** que la Municipalité s'engage à inscrire la parcelle communale n°354 inconstructible et de lui maintenir sa vocation de jardins familiaux. Cette décision sera effective et pérennisée lors de l'approbation du PGA.

Ces conclusions amendées sont adoptées à la majorité.

## **16. Préavis No 71-2009 - Rénovation urbaine du secteur de la gare - Crédit d'étude pour la phase d'avant-projet.**

Le Président ouvre la discussion préalable, qui n'est pas utilisée. C'est la commission d'urbanisme qui se chargera de ce préavis.

## **17. Motions, postulats, interpellations.**

Interpellation de **M. Jean-Pierre Rouyet** (Fourmi rouge), intitulée: "Maintien des emplois pour les employé-e-s de TVRL".

"Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la radiotélévision (LRTV), le subventionnement fédéral par une partie de la redevance radios-TV, ne s'applique plus qu'à un nombre limité et prédéfini de chaînes régionales. Pour notre canton il s'agit de la chaîne Vaud-Fribourg TV. Cela signifie qu'à fin 2008, TVRL a perdu tout subventionnement fédéral, comme les autres télévisions régionales vaudoises

Dès lors, TVRL n'avait que trois possibilités d'évolution face à la nouvelle loi : disparaître, se maintenir sans subvention ou entrer dans la nouvelle chaîne Vaud-Fribourg TV. C'est cette dernière possibilité qui s'est imposée.

Cette fusion dans Vaud-Fribourg TV devait s'opérer avec une reprise intégrale du personnel de TVRL. Mais il apparaît maintenant que cela n'est pas le cas. Sur une quarantaine d'employé-e-s, une partie a déjà été licenciée en ce début 2009, et le reste va l'être d'ici fin mars. Il semble que le comité préparatoire ait préféré licencier tout le monde et réengager certains, mais il n'y a pas de garantie pour ces réengagements.

Cette situation a déjà été dénoncée par nos collègues du groupe « A Gauche toute » au Conseil communal de Lausanne.

Notre commune de Renens est aussi concernée. D'une part, elle est actionnaire de TVT Service SA, qui elle-même est actionnaire de Vaud-Fribourg TV à hauteur de 6.97%. D'autre part, elle bénéficie des services de TVRL, notamment la retransmission en différé des séances du Conseil communal.

Cela m'amène à poser les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle été mise au courant des projets de licenciements de 40 employé-e-s de TVRL, et si oui comment a-t-elle réagi ?
2. La Municipalité compte-elle intervenir auprès de TVT Service SA et Vaud-Fribourg TV pour exiger un réengagement maximal du personnel licencié et qu'un plan social soit mis sur pied pour les personnes qui auraient perdu leur emploi ?
3. Quel va être l'effet de la reprise de TVRL dans Vaud-Fribourg TV au niveau des services de la télévision régional dans l'Ouest lausannois et en particulier, des retransmissions de nos séances du Conseil communal ?

Je propose par ailleurs que notre Conseil vote une résolution pour soutenir les employés de TVRL. "

**Mme Marianne Huguenin, Syndique**, désire répondre immédiatement, en rappelant que, "contrairement à la Ville de Lausanne, nous ne sommes actionnaires directement ni de TVRL, ni de la future société Vaud-Fribourg TV, mais que c'est la société TVT services qui est actionnaire des deux. Elle n'est actionnaire de Vaud-Fribourg TV non pas pour 6.97%, mais pour 4%, ce qui est une petite part d'actionariat. Il faut noter que l'ensemble des anciens actionnaires de TVRL sont actionnaires de Vaud-Fribourg pour 28%. Edipresse pour 28% Fribourg pour 20% et le Nord vaudois pour 8%. A l'heure actuelle TVT service n'est pas représenté dans le conseil d'administration de Vaud-Fribourg. Les trois représentants issus de TVRL sont deux représentants lausannois, qui a mis plus de 600'000 francs d'actions (alors que le montant d'actions de TVT services est aux alentours de 200'000 francs) et M. Pastori, l'actuel directeur de TVRL.

*Question 1:* Nous n'avons pas été mis au courant formellement des projets de licenciements. Nous savions assez indirectement par TVT service que tout le personnel ne serait probablement pas réengagé, mais nous ne savions pas la procédure et la manière de faire. En prévision des questions qui ne manqueraient pas de venir ce soir, nous sommes intervenus auprès de TVT services pour se renseigner sur les procédures en cours. Une séance de TVRL aura lieu ce soir. Une grande partie du personnel sera réengagée, on nous a dit les trois quart. La nouvelle structure aura un bassin de diffusion très large, comprenant le Nord vaudois, Vevey, Fribourg; ces télévisions doivent aussi garder du personnel.

*Question 2:* Dans la mesure du possible, nous allons insister pour que ceux qui puissent être engagés dans la nouvelle structure le soient, et que pour les autres, les conditions les plus favorables possibles soient trouvées pour leur avenir.

*Question 3:* Cela fait plusieurs mois que nous nous sommes inquiétés de la rediffusion des séances du Conseil communal; nous serons diffusées sur un canal secondaire, mais ne connaissons pas encore les conditions techniques ni financières de cette diffusion.

**M. Jean-Pierre Rouyet** remercie Mme la Syndique pour sa réponse.

**Le Président** demande s'il y a au moins cinq personnes qui appuient la résolution. C'est largement le cas, M. Rouyet peut présenter la résolution qu'il propose:

**Résolution du conseil communal de Renens:**

*Le Conseil communal de Renens soutient les employés de TVRL face aux licenciements dont ils sont l'objet. Il demande à Vaud-Fribourg TV de faire tout son possible pour réengager le personnel concerné et de mettre sur pied un plan social pour les personnes qui auraient perdu leur emploi.*

**Le Président** ouvre la discussion sur cette résolution. La parole n'est pas demandée, elle est mise aux voix. Elle est acceptée.

Interpellation de **Mme Bastienne Joerchel Anhorn** (Les Verts): "avenir de la Place du Censuy":

"Depuis quelque temps, Renens est en transformation. La Ville dispose d'une politique d'investissement ambitieuse de la commune, elle est un partenaire du PALM, elle vise une transformation presque totale du centre-ville - ou plutôt du cœur de ville - dans les prochaines années. Densification, mixité emploi-logement, mobilité douce, développement des zones 30, politique de limitation des places en surface au centre-ville en contrepartie de la construction du parking souterrain et arrivée du tram: voici quelques effets de cette transformation assumée par la Municipalité et que les Verts de Renens saluent avec enthousiasme.

Les premiers résultats concrets sont déjà visibles, en particulier avec l'arrivée de l'ECAL et, plus récemment, celle d'Orange, les travaux au centre-ville, l'agrandissement du collège du Léman, etc.

Il reste maintenant dans ce paysage un espace qui fait "tache". Celui de la Place du Censuy qui offre près de 300 places gratuites. Il n'y a aucune justification pour qu'au cœur de Renens, il y ait un aussi grand parking gratuit. Aucune ville ni agglomération urbaine en Suisse aujourd'hui ne se permet un tel luxe, si on peut appeler cela un luxe.

Personnellement, je parlerais plutôt de verrue.

En semaine, ces places sont aujourd'hui occupées, pour la plupart, par des personnes qui profitent de parquer leur voiture pour aller travailler. Probablement, des enseignants de la Léman, des employés d'Orange, mais aussi d'autres qui se rendent ensuite plus loin, à Lausanne ou à l'Université. Le week-end ou pendant les vacances, ce sont les clients de la piscine ou des installations sportives.

Il n'y a aucune raison valable aujourd'hui pour ne pas faire payer ces places de parc, quels qu'en soient les usagers. On ne trouve pas une seule place de parc gratuite au centre de Lausanne, de Vevey, de Morges ou de Montreux. Idem pour les piscines au centre-ville. De plus, afin de trouver une solution acceptable pour tous, il existe des solutions pratiques et flexibles, comme des forfaits différenciés mi-journée ou journée entière, des macarons, un mélange de places "zone bleue" et payantes, la gratuite le week-end et les jours fériés. etc.

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

1. Qu'envisage-t-elle d'entreprendre pour appliquer à la Place du Censuy une stratégie de gestion des places de parc adaptée aux différents usagers et cohérente par rapport à sa propre politique de développement du centre-ville?
2. Quel pourrait être le délai de mise en œuvre?"

**Mme Tinetta Maystre, Municipale**, ne prétend pas pouvoir répondre aujourd'hui, mais donner quelques éléments. La question s'est posée notamment avec l'arrivée d'Orange, qui est au bénéfice d'un plan de mobilité, et dont le plan de mobilité est mis à mal par ce

vaste réseau de places de parc gratuites juste à côté. La Municipalité s'est posé la question, elle n'a pas encore la réponse. Cela se met en lien avec la politique du stationnement qui est étudiée actuellement à l'échelle du SDOL, avec en principe des résultats dès cet été. Nous vous proposons de vous répondre par écrit un peu plus longuement.

Interpellation (ré-interpellation) de **Mme Verena Berseth** (Fourmi rouge) sur le giratoire du Censuy.

"Je reviens devant vous avec un problème dont je vous ai déjà parlé: le giratoire-chenit du Censuy. En effet avec les travaux ce carrefour est modifié presque quotidiennement. Que les voitures se croquent de temps en temps, ce n'est pas trop grave, cela réjouit les carrossiers. Mais que des enfants soient blessés dans ce carrefour me ferait beaucoup de peine. Vous allez me dire que les travaux sont bientôt terminés, etc... Mais j'insiste, il me paraît sage de placer un agent à cet endroit, à la rentrée et à la sortie des classes. Il y a là beaucoup d'enfants qui traversent comme ils peuvent.

D'après une réponse de la Police de l'Ouest à un Conseiller communal de Chavannes, plusieurs agents ont quitté les rangs de la police, 14 exactement. J'en déduis que ces agents n'étaient pas très heureux dans leur travail. Et bien, il est temps de remonter le moral de ces agents en leur faisant faire un travail utile."

**M. Olivier Golaz, Municipal**, répond:"L'arrivée d'Orange cause quelques désagréments concernant la circulation. Nous devons trouver une solution à ce problème, qui se répercute non seulement dans le giratoire cité, mais également dans tous les alentours. La PolOuest veille par le biais des agents des postes de ville à la sécurité des enfants et des jeunes qui se rendent à l'école ou aux lieux sportifs. Nous pouvons toujours faire mieux et mettre plus l'accent sur la sécurité dans ces divers lieux sensibles. Il est évident que je prends en compte vos interrogations légitimes et qu'on étudiera la possibilité de mettre un patrouilleur scolaire aux endroits révélés dangereux."

**Mme Verena Berseth** remercie la Municipalité pour sa réponse et désire poser une simple question: "La commune de Renens va organiser une fête interculturelle qui se déroulera à Verdeaux, pour les raisons que vous connaissez tous. Les commerçants du quartier ont été mis au courant par Lausanne Cité. Et comme je suis une conseillère-relais, je vous transmets le mécontentement de ces commerçants. Lors d'une autre fête, ils ont vu arriver des commerçants du centre ville qui montaient des stands devant chez eux. Cette année, ils aimeraient participer à la fête qui va se dérouler sur le terrain de Verdeaux. En conclusion, je pose la question suivante à la Municipalité, pourrait-elle prendre contact avec les commerçants du quartier concerné?

Quant à moi, je pense qu'une fête est réussie lorsque chacun et chacune se sent concerné."

**Mme Marianne Huguenin** répond comme présidente du comité d'organisation. "Vous avez raison que le comité d'organisation, qui travaille en lien étroit avec culture jeunesse-sports a plus pensé à prévenir les commerçants du centre qui ont été invités dans le cadre de Renens-Animation que la fête n'aurait pas lieu au centre. Pour certains, c'était une déception, c'est pourquoi dans l'organisation de la fête il est prévu le samedi matin au centre et un cortège qui part du centre. Le comité d'organisation a moins pensé à prévenir ceux de Verdeaux qui par principe seront contents que la fête soit autour de Verdeaux. Mais cette information va être faite par la suite."

**Le Président** préférerait que les conseillers respectent l'ordre du jour et que la simple question arrive dans les divers.

Interpellation de **M. Pascal Waeber** (RCDR) sur le chauffage à distance à Renens.

"Le chauffage à distance est un système de transport de chaleur collectif qui permet d'approvisionner tout type de bâtiment. Ce système permet l'utilisation de chaleur, produite de façon durable et respectueuse de l'environnement, par la combustion de déchets ou de bois, par exemple. Ce système a également l'avantage de supprimer l'utilisation de chaudières et de citernes à mazout privées, et ainsi de dégager des surfaces utiles, tout en supprimant les risques d'une pollution liés aux hydrocarbures. La mise en place d'un réseau de chauffage à distance prend beaucoup de temps, de l'ordre de plusieurs dizaines d'années. Il est donc nécessaire de planifier suffisamment tôt un tel réseau.

La commune de Crissier dispose déjà d'un réseau de chauffage à distance, géré par la CRICAD. Lausanne possède également un réseau qui dessert, entre autres, le quartier de Malley. Mais, à ma connaissance, rien ne permet de se relier à un réseau de chauffage à distance sur le territoire de la commune de Renens.

C'est pourquoi j'interpelle la Municipalité.

*Question:* Pourquoi la Commune de Renens n'a-t-elle rien fait jusqu'à présent pour la mise en place d'un réseau de chauffage à distance?

En effet, il me semble essentiel qu'une ville de la taille de Renens prenne en compte cette énergie durable."

**Mme Tinetta Maystre, Municipale**, donne une réponse partielle: "L'opportunité ne s'est pas donnée très précisément jusqu'à présent. L'exemple de CRIDAD n'a pas été particulièrement encourageant, il a connu des débuts difficiles, des problèmes de rentabilité de production. Cela s'est peut-être amélioré. C'est effectivement une solution intéressante, des contacts pour l'instant informels ont eu lieu avec Lausanne parce que dans le cadre du projet de Malley (Chantier2 du SDOL), c'est une perspective qui existe et qui va être étudiée. Je vous répondrai plus précisément au moment où l'étude aura été faite au niveau de Malley, voire peut-être d'une extension plus loin. Actuellement ça existe, le Collège de Mont-de-By est chauffé par ce biais-là et le CTC a un petit bout de chauffage à distance lié à la centrale électrique Faradey, dont on récupère la chaleur résiduelle. "

**M. Pascal Waeber** répond que son intervention concernant l'entier de la commune, mais il attend déjà la réponse pour Malley et verra après.

Interpellation de **Mme Irène Frei** (Les Verts) concernant l'attribution du passeport suisse.

"Récemment, une apprenante de Français en jeu a réussi ainsi que son mari les examens de naturalisation. Ils s'en sont réjouis de même que les commissaires à la naturalisation qui les ont auditionnés. Peu après, ils ont reçu l'avis cantonal de suspension de la naturalisation parce que le père de famille qui a trois enfants dépend des services sociaux, le père étant dans l'attente d'une réponse AI à la suite d'un grave accident de travail en 2005. Ils ont une année pour prouver qu'ils ont repris un travail; dans le cas contraire leur examen ne sera plus valable et ils devront refaire l'entier des démarches.



L'effort que cette personne a dû faire pour préparer l'audition est inimaginable. Les deux enfants aînés (de 13 et 10 ans) se sont mobilisés pour faire répéter leur mère, qui était fière d'énumérer les noms des Municipaux.

Les formulaires de demande de naturalisation contiennent apparemment l'information que la non solvabilité du demandeur peut entraîner la suspension. Mais la manière dont cela est formulé n'est pas d'une clarté limpide puisque même des employés du greffe d'une commune voisine avec qui nous en avons discuté n'étaient pas sûrs de bien comprendre après avoir épluché attentivement le formulaire! Quoi qu'il en soit, ce qui s'est passé est profondément regrettable pour plusieurs raisons: Non seulement, les candidats concernés sont choqués par cette suspension, mais bien d'autres personnes sont impliquées: les enseignants de Français en Jeu on passé beaucoup de temps pour leur apprendre ce qu'ils doivent savoir; la commission de naturalisation a mobilisé plusieurs personnes pour faire passer l'audition et la Municipalité a dû se prononcer. Cela fait beaucoup de temps et d'énergie perdus. Cette décision dépend de l'application d'une loi cantonale et la Municipalité n'est donc pas responsable de ce développement. Cependant, sa crédibilité est en jeu car c'est avec le personnel de cette dernière que les ressortissants étrangers traitent et auxquels ils font confiance. Ne faudrait-il pas bloquer d'emblée le processus afin de leur éviter de s'engager dans des démarches inutiles et décevantes?

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

1. Va-t-elle intervenir afin que cela ne se reproduise pas et comment va-t-elle le faire?
2. Lorsque des familles non solvables demandent le formulaire au greffe, celui-ci peut-il refuser leur inscription en leur expliquant la raison et/ou leur remettre un document écrit clair stipulant dans quels cas le canton peut bloquer la naturalisation?
3. Les personnes de la permanence info-naturalisation sont-elles au courant pour transmettre l'information aux candidats qui se renseignent auprès d'eux? Jamais personne n'a relaté qu'on les ait mis en garde.
4. Pour les cas en attente d'une réponse AI, il faut savoir que c'est souvent après plusieurs années que la décision tombe; cela ne dépend pas des candidats, mais de la lenteur des services AI. Logiquement, l'examen devrait rester au minimum valable jusque là. Serait-il possible de demander au service cantonal de reconsidérer leur délai?

Au-delà du cas présent un peu attristant, ce qui me semble important c'est que la commune qui veut œuvrer pour l'intégration court le risque de se disqualifier si elle ne fait rien pour que de tels cas ne se reproduisent pas."

**Mme Marianne Huguenin, Syndique**, remercie l'interpellatrice, car son intervention correspond à un souci qu'a la Municipalité. "Nous connaissons ces situations tant par la permanence info-natu que par la déléguée de l'intégration. Nous sommes intervenus déjà au niveau du canton pour une ou deux situations semblables avec des personnes au RI, également avec un jeune qui avait un permis F, et qui en raison de son permis, peinait à trouver du travail et qui se réjouissait d'être naturalisé. Il avait fait une excellente audition et son audition avait été bloquée par le canton. Une de ces situations a été résolue. Nous avons prévu de rencontrer le responsable des naturalisations pour en discuter. Il y a une dizaine d'année, des personnes au chômage couraient le risque de se voir refuser la naturalisation. La naturalisation implique qu'on est autonome financièrement. A l'époque, on avait un taux de chômage de 6-7% et la pratique avait été d'accepter des personnes qui étaient au chômage comme une certaine proportion de la population suisse. Ce ne serait

pas juste de refuser d'entrée au niveau du greffe. Il y a sans aucun doute un durcissement des conditions du canton, il est plus juste d'en discuter avec le canton. On peut informer mieux les personnes qu'il peut y avoir un risque. Un autre élément nouveau est la longueur des procédures AI et le fait que les refus augmentent. Votre interpellation nous servira dans nos contacts avec le canton."

### **18. Propositions individuelles et divers.**

**Mme Nicole Divorne** (Fourmi rouge) émet un vœu: "Je souhaiterais que la traversée de la rue du Midi par les piétons débouchant des Arcades et se dirigeant vers la Migros soit sécurisée. En effet, le trottoir se situant à droite des escaliers des arcades a été supprimé. De plus, les voitures roulant sur cette rue peuvent avoir une vitesse allant jusqu'à 50 km/h et leurs conducteurs ne voient qu'au dernier moment les piétons cités plus haut.

Cette sécurisation passe-t-elle par la mise en place d'un passage pour piétons provisoire, la diminution de la vitesse autorisée ou/ et une pose de panneaux? Merci à la Municipalité d'y réfléchir et de nous proposer une solution respectant la sécurité des habitants."

M. Olivier Golaz, Municipal, s'est aussi rendu compte de ce problème. "Dans un premier temps, un grillage de sécurité a été posé, de façon à ce que les piétons soient visibles. Nous allons mettre un passage pour piétons provisoire, même si ça va coûter une place de parc."

**M. Thierry Oppikofer** (Les Verts) a deux vœux, un sur le dépôt des motions et postulats, et l'autre sur l'envoi de documents par voie électronique.

"L'année passée, nous avons introduit une nouvelle règle au sein de notre Conseil concernant le dépôt de motions ou de postulats. Les motions et postulats sont généralement déposés et ensuite développées et transmis à une commission ou à la Municipalité, lors du Conseil suivant. Le but de cette procédure était de permettre aux groupes politiques de prendre connaissance de l'objet, de déterminer leur position et ainsi de favoriser le débat démocratique. Initialement, ce système marchait bien, mais ces derniers temps on se contentait d'annoncer simplement le nom de la motion ou du postulat sans en développer le contenu. Le but visé est donc raté, car connaître le titre d'une intervention ne permet guère de deviner son contenu exact. J'émet donc le **vœu** de lire dorénavant de nouveau le texte intégral du postulat ou d'une motion lors de son dépôt. La discussion et la transmission à une commission ou à la Municipalité aura par contre toujours lieu le conseil suivant. Ce procédé permettra aux groupes politiques de prendre connaissance du texte et d'en débattre. Ainsi le procédé en deux temps prendra tout son sens."

Le président ouvre la discussion sur cette proposition.

**Mme Marianne Huguenin, Syndique**, appuie cette manière de faire, qui permet aux groupes, mais aussi à la Municipalité d'avoir une discussion de fond avant.

le Président annonce qu'il va en discuter au bureau du Conseil.

Le deuxième vœu de **M. Oppikofer** concerne aussi le bureau du Conseil. "Durant l'été 2008, la Municipalité a procédé à un sondage pour savoir si on aimerait recevoir les documents du Conseil communal par courrier électronique. Il paraît que 60% des conseillères et conseillers ont répondu oui à cette question. Je suis conscient que quelques-

uns préfèrent continuer à recevoir leurs documents sur papier et il faut continuer de le faire pour ceux qui veulent. Je propose donc que les conseillères et conseillers qui le souhaitent puissent recevoir leurs documents par voie électronique. Un nouveau sondage permettrait de poser formellement la question et de commencer dès que possible avec un envoi des documents par voie électronique. Cela permettrait d'économiser des milliers de feuilles de papier et de baisser les frais de photocopieuse."

**Le Président** informe que le bureau était en discussion avec le secrétariat municipal à ce sujet. Il ouvre la discussion sur cette proposition.

**M. Jean-Marc Reymond** (Arc en ciel) trouve que c'est une mauvaise proposition, qui ne fait que déplacer les coûts. "Aujourd'hui nous ne sommes pas équipés d'un poste de travail sur chaque place. Il nous faudra bien imprimer les documents, par exemple les préavis. On déplace simplement les coûts chez les conseillers communaux plutôt qu'à la commune. C'est une fausse bonne idée tant qu'on n'aura pas chacun un PC sur notre place de travail."

**M. Oppikofer** ne partage pas l'avis de M. Reymond sur cette question. "Il n'est pas forcément nécessaire d'imprimer tous les documents que l'on reçoit. J'arrive parfaitement à travailler sur des documents électroniques. Si certains ne le peuvent pas, ils peuvent continuer à recevoir les documents sur papier. Ceux qui le veulent devraient pouvoir les recevoir par e-mail."

**M. Jean-Pierre Rouyet** (Fourmi rouge) pense que cela dépend du type de document. Ne pourrait-on pas charger le bureau de faire un tableau avec différents types de documents et de regarder lesquels doivent être imprimés? Par exemple un préavis c'est utile de l'avoir en mains, par contre un procès-verbal, il suffit de le lire à l'écran.

**M. Walter Siegrist** (RCDR) au sujet des élections complémentaires à la Municipalité, annonce qu'en plus du premier débat qui aura lieu le 12 mars à la Colonie libre italienne, il y en aura un autre le 17 mars à la buvette de la Salle de spectacles.

Le Président lève la séance à 23 h 15.

Il donne rendez-vous au **jeudi 2 avril 2009 à 20 h 15.**

Le Président:

La Secrétaire:

Jean-Pierre Leyvraz

Suzanne Sisto-Zoller

Modifications dans la liste des conseillers communaux:

Modifier l'adresse électronique de Mme Arielle Bonzon  
Nouvelle adresse: arielle.bonzon@sunrise.ch

Nouvelle adresse de M. Marco Ecclesie: Silo 28.

Enlever M. Vincent Keller et le remplacer par:

**M. Faustino de la Fuente**, rue du Lac 25E

Téléphone 021 634 65 90  
: